Extrait du Rapport du Directeur des Finances

au conseil du gouvernement (session de Juin-Juillet 1950)

Les augmentations de crédits du rectificatif au budget de l'exercice 1950, entièrement couvertes par la réévaluation de certaines recettes, s'élèvent à 1.300 millions, chiffre relativement modeste par rapport à la masse budgétaire dont il ne représente que 4 %.

.....

Tout en donnant son assentiment au rectificatif, votre commission du budget a exprimé le vœu qu'au moment où des mesures, telles que la majoration des taxes téléphoniques, étaient prises pour assurer l'équilibre financier de certains services publics, l'administration procédât à certains allégements fiscaux, susceptibles notamment de faciliter les transactions immobilières et la construction de logements. La section marocaine a fait état de préoccupations du même ordre.

Convaincue elle-même de l'opportunité économique d'un aménagement de la fiscalité conforme à ces suggestions, l'administration envisage de prendre à très brève échéance les dispositions suivantes :

1° Assouplissement du tarif des droits de mutation immobilière. Toute surtaxe sera supprimée sur les ventes comprises entre 300.000 francs et 1 million. Au-delà de ce montant les taux et le caractère progressif de la surtaxe seront sensiblement atténués ;

2° Allègement parallèle des surtaxes qui frappent les mutations de fonds de commerce ;

3° Nouvel encouragement fiscal à la construction d'immeubles à usage d'habitation. Les droits de mutation perçus sur l'acquisition des terrains à bâtir seront restitués par l'Administration lorsque la construction aura été réalisée dans un certain délai qui pourrait être fixé à deux ans à compter de l'achat du terrain.

***

.....

MONNAIE ET CREDIT

La stabilité de la situation monétaire et une certaine expansion du crédit semblent constituer les deux traits dominants du premier semestre de 1950.

Monnaie et règlements extérieurs.

Le montant de la circulation fiduciaire qui était de 26.721 millions au 1er janvier s'établissait à 25.747 millions au 17 juin ; les variations qui l'ont affecté dans l'intervalle présentent, dans une large mesure, un caractère saisonnier.

Le volume des dépôts en banque a, par contre, marqué un accroissement sensible au cours des derniers mois : leur montant est passé de 50 milliards environ au 1er janvier à 54 au 31 mai. Cet accroissement est caractéristique, car il contraste avec la diminution enregistrée en début de 1949 et qui correspondait au reflux vers la France de capitaux d'origine spéculative.

A l'heure actuelle les transferts ont retrouvé un cours normal ; les capitaux qui arrivent au Maroc sont destinés à des investissements dont les effets s'exercent favorablement sur l'économie marocaine et la balance des comptes.

L'amélioration de la balance commerciale traduit par ailleurs l'importance des efforts accomplis pour développer les exportations. Quatre chiffres donnent une idée de cette amélioration : pour les cinq premiers mois de cette année, le déficit des échanges extérieurs atteint :

18,6 milliards vis-à-vis de la zone franc,

1,5 milliard vis-à-vis de l'étranger,

alors qu'en 1949, pour la même période, les chiffres correspondants étaient respectivement de 18 milliards et de 6 milliards et demi.

Ainsi le déficit global a été réduit malgré le développement des échanges, et il a considérablement diminué vis-à-vis des pays étrangers.

Cette tendance favorable nous permet d'envisager dans un proche avenir une libération progressive des échanges. A cet égard, des mesures vont être prises incessamment en vue de substituer la procédure plus souple des certificats d'importation à la formalité de la licence pour un certain nombre de produits en provenance des pays membres de l'O.E.C.E.

Par contre, le problème reste entier à l'égard de la zone dollar et, comme l'ensemble des territoires de la zone franc, le Maroc demeure tributaire du plan Marshall. Nous avons cependant obtenu que la France nous autorise à disposer supplémentairement, en faveur de l'équipement, d'une part importante du produit de nos exportations en dollars, et que le plan d'auto-financement soit reconduit pour 1950.

Je ne saurais passer sous silence, dans ce bref aperçu monétaire, le remarquable raffermissement du franc sur les marchés extérieurs. Le dollar qui avait coté jusqu'à 548 francs sur le marché libre de Tanger en 1949, se traite maintenant à un cours très voisin de la parité. En dix-huit mois l'or a baissé de 50 %. Le franc est devenu une monnaie recherchée et cette constatation est susceptible d'améliorer considérablement notre position dans les relations économiques internationales.

Crédit

Dans le domaine du crédit, le concours apporté par les banques aux entreprises marocaines a continué à se développer depuis le début de l'année. Le montant des engagements des banques est passé de 32 milliards au 1er janvier à 38 milliards environ au 1er juin. Il a donc progressé plus rapidement que celui des dépôts. Ce résultat a été possible grâce à l'appui de la Banque d'Etat et aux facilités de réescompte qu'elle a accordées.

Les besoins de trésorerie des commerçants et industriels ont pu ainsi être assez largement satisfaits. L'agriculture n'a pas été non plus oubliée ainsi que le montre l'accroissement des divers crédits qu'elle a obtenus, de même que la décision prise par l'Institut d'émission d'étendre le bénéfice du crédit à moyen terme au profit des entreprises agricoles. Le crédit agricole fait d'ailleurs actuellement l'objet d'un examen d'ensemble qui aboutira sans doute à en améliorer l'organisation et à y intéresser plus directement la profession.

D'autre part, le crédit à moyen terme s'est notablement développé puisque le montant des prêts accordés est passé de 7.615 millions le 1er janvier à 9.972 millions le 15 juin.

En matière de crédit à long terme, les efforts ont principalement porté, ces derniers mois encore, sur le crédit à la construction. Le système de prêts institué en 1948, amélioré par l'extension du bénéfice des ristournes d'intérêt, sera complété prochainement par un régime spécial en faveur des familles nombreuses, analogue à celui qui vient d'entrer en application pour les anciens combattants. De nouvelles mesures susceptibles de contribuer à résoudre le problème du logement sont en préparation. Les moyens financiers nécessaires à cette action doivent être développés. C'est à une

préoccupation de cet ordre que répond notamment la récente acceptation par la banque d'Etat d'admettre, sous certaines conditions, le recours au crédit à moyen terme bancaire en faveur de la construction.

Enfin, une caisse des marchés, société anonyme marocaine liée à l'Etat chérifien par une convention actuellement à l'étude, apportera son concours aux entreprises de travaux publics en vue de faciliter l'exécution des marchés passés avec l'Etat et avec les collectivités locales. Elle aura donc un rôle à jouer dans le financement de notre programme d'équipement que je voudrais maintenant examiner rapidement avec vous.

*
* *

FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT

Considérations générales.

Plus récemment entrepris qu'ailleurs, le développement économique et social du Maroc est aussi plus rapide. Les conditions nécessaires sont réunies ; les obstacles et les freins que constituaient les insuffisances de la production nées de la guerre ont progressivement disparu. Il apparaît bien, qu'à l'heure actuelle, le principal problème ne soit pas d'ordre technique mais d'ordre financier. Sa solution doit sans doute s'inspirer du souci de maintenir un rythme satisfaisant d'investissements ; mais elle doit aussi respecter des règles de prudence en raison des effets qui ne manqueraient pas de se faire sentir sur la situation financière et monétaire si la mesure venait à être dépassée.

Le financement de l'équipement implique une conjugaison des efforts : ceux du Gouvernement et ceux de l'initiative privée, effort extérieur et effort local.

Je voudrais appeler votre attention sur l'ampleur du problème des ressources qui se pose pour l'Administration et qui déborde largement le cadre du programme d'équipement public, tel qu'il ressort des documents budgétaires. Il faut songer, en effet, aux collectivités locales, aux établissements publics, aux sociétés d'économie mixte, aux entreprises concessionnaires de travaux ou de services publics dont les dépenses d'équipement sont étroitement liées à celles de l'Etat et qui éprouvent d'autant plus de difficultés à y faire face que le volume de ces dépenses est devenu plus important et que l'on ne pourra pas beaucoup compter avant un certain temps sur les moyens traditionnels de financement comme le recours au marché financier à long terme. Pour ne citer que quelques chiffres, je puis vous indiquer que les dépenses d'investissement des collectivités locales atteindront, cette année, près de 3 milliards. Celles relatives à l'équipement hydroélectrique dépasseront 9 milliards, dont la moitié environ à la charge de l'entreprise concessionnaire. L'Etat ne peut se désintéresser de ces besoins, pas plus qu'il ne peut ignorer, pour des raisons tant sociales qu'économiques, ceux de l'habitat, des transports, des adductions d'eau et d'électricité ou de la mise en valeur des terres.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'on ait pu évaluer à 43 milliards environ pour 1950 le montant des investissements que je qualifierai « d'intérêt public » bien qu'ils ne soient pas tous réalisés au moyen de ressources publiques.

Le problème des ressources.

Ainsi considéré sous son aspect d'ensemble, comment se pose en pratique le problème des ressources nécessaires à la réalisation de notre programme ?

La plus importante ressource, vous le savez, c'est la part accordée au Maroc par la France sur les crédits du fonds de modernisation et d'équipement. Cette part qui avait été évaluée primitivement à 14 milliards pour 1950 a subi une légère diminution de 300 millions à la suite de la répartition définitive des crédits d'équipement par le Parlement. Il a donc été nécessaire de procéder à un ajustement correspondant des autorisations d'engagements figurant au compte hors budget « fonds de modernisation et d'équipement du Maroc, exercice 1950 ».

Malgré cette réduction, l'aide fournie par le fonds de modernisation représente à elle seule un peu plus de la moitié des recettes affectées à l'équipement du secteur public proprement dit. Aide particulièrement opportune puisqu'elle nous apporte, à des conditions très avantageuses, des ressources à long terme, c'est-à-dire celles dont nous avons le plus grand besoin et que nous ne pourrions pas nous procurer sur le marché financier. Aide de caractère exceptionnel aussi car elle résulte, d'une part de la contre-valeur du plan Marshall qui, comme chacun sait, est appelée à diminuer et, d'autre part, des efforts supplémentaires demandés au contribuable français.

Je n'aurais garde d'omettre ici la contribution importante que fournit, de son côté, le budget ordinaire du Maroc aux dépenses d'équipement. Outre les 2.250 millions fournis par la caisse spéciale, crédits budgétaires et fonds de réserve couvrent pour un montant de 7.261 millions les investissements de caractère social et administratif.

Une autre ressource d'origine locale est constituée par les bons d'équipement. Les prévisions qui vous avaient été soumises lors de l'examen du budget comportaient une émission d'un montant de 3.150 millions. En fait, il semble que pour atténuer les effets de la réduction opérée sur les crédits du fonds de modernisation et pour tenir compte, par ailleurs, du fait que certaines dépenses, notamment en matière d'équipement hydroélectrique, dépasseront les prévisions malgré tous les efforts faits pour abaisser les prix de revient et se limiter aux travaux les plus indispensables, nous serons peut-être conduits à émettre d'ici la fin de l'année une tranche supplémentaire de l'ordre de 1 milliard dont le placement d'ailleurs ne paraît pas devoir présenter de difficultés et ne risque pas de gêner le développement du crédit privé. D'ores et déjà un dahir publié le 9 juin a porté à 4 milliards et demi le montant maximum des bons susceptibles d'être émis en 1950.

Ces bons sont à échéance de deux à quatre ans. Comme pour les précédentes émissions, le problème de leur remboursement est donc appelé à se poser dans un avenir relativement rapproché. En fait, on peut espérer qu'une bonne partie sera renouvelée.

*
* *

Les investissements dont la réalisation intéresse l'Etat sans être directement à sa charge posent des problèmes de financement analogues.

L'appel à l'épargne locale française ou étrangère est un rendement assez limité et souvent incertain.

Bien que le marché financier local soit étroit, ce serait un tort de ne lui demander aucun concours à un moment où le rétablissement de la stabilité monétaire est susceptible de rendre quelque attrait aux placements. A titre d'exemple, l'émission lancée récemment par la caisse des prêts immobiliers, et dont les premiers résultats sont encourageants, permettra de faire participer l'épargne aux efforts en faveur de la construction.

Les ressources du marché français sont elles-mêmes réduites. Nous avons néanmoins été autorisés à y recourir dans une mesure appréciable, compte tenu des circonstances. L'énergie électrique du Maroc vient d'émettre en France un emprunt de 600 millions. Le crédit foncier consentira aux collectivités locales, en 1950, avec le concours de la banque d'Etat, des prêts d'un montant total de 1 milliard de francs, auxquels s'ajouteront 500 millions de crédits à moyen terme. Un concours d'un milliard également a été demandé à la caisse des dépôts qui vient de nous faire connaître son accord de principe.

Quant aux capitaux étrangers, on ne peut que souhaiter leur participation à notre effort d'équipement, même si, dans la plupart des cas, les besoins s'expriment en francs plutôt qu'en devises.

Il serait particulièrement utile que des prêts, de durée assez longue, puissent être consentis, par des pays où l'argent est abondant, aux entreprises qui concourent directement à la réalisation du plan et qui trouveraient ainsi le moyen, sans faire appel à l'Etat autrement que pour demander éventuellement sa garantie, d'assurer pour une part importante la couverture des lourdes dépenses de premier établissement qui leur incombent. De semblables opérations sont activement étudiées. Elles se sont heurtées toutefois, jusqu'à présent, à certaines difficultés qui risquent de les retarder mais ne paraissent pas insurmontables.

Il semble que les capitaux extérieurs, qu'ils proviennent de France ou de l'étranger, pourraient plus facilement s'offrir à terme plus court, 5 à 7 ans par exemple. Bien que l'aide apportée dans ces conditions ne constitue pas toujours une véritable solution comme dans le cas précédent, elle n'est pas à rejeter en principe. L'administration elle-même pourra être appelée, pour hâter l'exécution de certains travaux jugés urgents, à recourir à des procédés de cet ordre, susceptibles d'échelonner les paiements sur un certain nombre d'années.

Ces concours extérieurs présentent au moins l'avantage de ménager les ressources que l'appareil bancaire marocain met au service de l'équipement. Chacun sait en effet qu'au Maroc, comme dans bien d'autres pays, le crédit bancaire, à moyen et court terme, intervient pour une part dans le financement des investissements en assurant un rôle indispensable de relais. Les avances ainsi consenties par les banques en faveur de l'équipement d'intérêt public atteindront 5 à 6 milliards pour l'année en cours, l'Etat intervenant dans certains cas pour donner sa garantie. Si utile que soit l'aide temporaire qu'il apporte, un semblable mode de financement ne saurait être employé qu'avec mesure, puisqu'il utilise, à la couverture de dépenses amortissables pour la plupart sur un grand nombre d'années, des dépôts dont la masse est sans doute relativement stable, mais qui, individuellement, sont remboursables à vue. Aussi, la banque d'Etat, dont le concours, par le mécanisme du réescompte, est indispensable à ces opérations, se refuse-t-elle, à juste titre, à en étendre exagérément le volume, tout excès étant susceptible d'entraîner de très sérieux inconvénients monétaires.

Les circonstances imposent également à l'Etat beaucoup de prudence dans l'octroi des avances qu'il peut être amené à consentir directement au secteur public ou semi-public et aux municipalités. Les disponibilités actuelles du trésor chérifien ne lui permettent plus de le faire, comme à l'époque où il bénéficiait d'une large aisance, des avances dites « de trésorerie » mais qui constituaient en fait de véritables prêts à long terme. Il y aurait un danger certain à imposer à la trésorerie de nouvelles charges susceptibles de l'immobiliser à l'excès. Aussi, à l'exception de celles qui seront encore accordées cette année, pour un montant d'ailleurs limité, en vertu d'engagements antérieurs, sera-t-il nécessaire d'écarter, dans toute la mesure du possible, les avances qui ne présenteraient pas le caractère d'une aide temporaire et ne seraient pas remboursables à bref délai.

L'administration s'efforcera d'aider les collectivités locales, comme elle a pu le faire cette année, à trouver d'autres ressources, grâce notamment à l'aide des grands établissements prêteurs français. On peut penser également que la part d'autofinancement budgétaire pourrait être accrue éventuellement par l'affectation à des dépenses de travaux neufs d'une partie du produit de la taxe sur les transactions.

Les procédés d'autofinancement sont utilisés assez largement dans ce pays. C'est grâce à ceux que certains établissements publics à caractère industriel, comme l'office chérifien des phosphates, se sont équipés sans s'endetter. Le montant du programme ainsi réalisé cette année dans le secteur public ou semi-public sera de l'ordre de 2 milliards et demi.

⁂